

Questions orales

tion équitable au Québec pour le référendum de 1992, comment le premier ministre peut-il expliquer son attitude, celle de la vice-première ministre et celle du ministre des Affaires intergouvernementales autrement que par une basse manoeuvre pour éviter de rendre justice au Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est évident que le Bloc québécois est complètement...

Une voix: Banqueroute!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Le mot employé est «banqueroute», mais est complètement déboussolé. Ils sont tellement déçus qu'on ait payé.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il faut le faire. Le premier ministre ne reconnaît-il pas qu'en cachant le contenu de sa conversation avec M. Mulroney, il a menti à cette Chambre?

[Traduction]

Le Président: Nous savons tous que, dans le feu du débat, nous employons parfois des termes qui ne sont pas acceptables.

J'invite le député de Richmond—Wolfe à retirer sa déclaration selon laquelle le premier ministre a menti à la Chambre. Des propos comme ceux-là abaissent la qualité du débat. Je demande donc au député de reformuler sa question et de retirer son affirmation selon laquelle le premier ministre a menti à la Chambre.

[Français]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, compte tenu de l'ensemble des faits exprimés en cette Chambre et réalisés en cette Chambre, je crois qu'en tant que député, je me mentirais à moi-même et aux milliers de Québécois et Québécoises si je retirais mes paroles.

[Traduction]

Le Président: Il arrivera fréquemment que des opinions contradictoires s'exprimeront sur les faits et l'interprétation des faits, et nous allons assister à des débats très vifs. Tous, nous avons été élus pour exprimer des opinions qui nous tiennent à coeur.

Néanmoins, compte tenu de la nature même du Parlement, nous devons accepter la parole de tous les députés.

● (1145)

Nous respectons tous cette tradition. Si deux interprétations s'affrontent, nous ne servons pas les fins du Parlement en utilisant des propos antiparlementaires.

J'exhorte de nouveau le député de Richmond—Wolfe qui, de toute évidence, a des opinions très tranchées, à retirer les mots « que le premier ministre a menti » et à employer des termes qui soient parlementaires.

Je suis sûr qu'il serait très utile au déroulement de la période des questions et des débats que nous nous abstenions de termes semblables. Je demande au député de Richmond—Wolfe de reconsidérer ses affirmations. S'il accède à ma requête, nous pourrions poursuivre la période des questions.

Le député accepte-t-il de retirer les mots « que le premier ministre a menti » et de les remplacer par une autre formulation?

[Français]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, comme parlementaire, je suis profondément convaincu, en ma conscience que, à la suite de l'ensemble des faits observés et donnés en cette Chambre, il y a eu délibérément, de la part du premier ministre, des propos qui ont induit cette Chambre en erreur. Il a menti à cette Chambre, monsieur le Président.

[Traduction]

Le Président: On ne peut discuter à la Chambre de la conduite d'un député qu'en présentant une motion de fonds ou distincte, c'est-à-dire une proposition complète en soi présentée à la Chambre et formulée de manière à lui permettre de prendre une décision.

Une motion semblable peut contenir une accusation offensante qui, en d'autres circonstances, serait antiparlementaire, mais le député ne peut lancer une accusation en utilisant des termes antiparlementaires à la Chambre. Une possibilité s'offre donc au député s'il veut s'en prévaloir, mais c'est une affaire grave.

Au cours de nos débats, nous espérons toujours pouvoir exprimer nos convictions profondément ressenties sans recourir à des termes antiparlementaires. Les mots sont nos armes. Nous sommes en quelque sorte dans l'arène. Nous le comprenons tous.

Je demande encore une fois avec insistance au député de reconsidérer ses propos et de retirer les termes « que le premier ministre a menti ».

● (1150)

À l'ordre. Si le député se rend à ma demande, nous pourrions poursuivre la période des questions.

[Français]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai simplement dit tout haut ce que des millions de Québécoises et Québécois pensent tout bas.

[Traduction]

Le Président: À titre de Président de la Chambre, je déplore profondément d'avoir à désigner l'un de nos collègues par son nom. Il s'agit d'une sanction très lourde dont vous avez confié l'application à votre Président. Je m'exécute avec l'espoir que tous les députés réfléchiront sérieusement aux enjeux et aux grandes responsabilités confiées à la Chambre.